

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 270

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNERI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Secrétaire de séance : BELLERON Pierre-Rémy

Objet : Protocole de partenariat avec le Conseil départemental et la Régie de Chalain-Voglans concernant le transfert des actifs de Voglans

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, par délibération du 20 février 2020, le Conseil communautaire a donné un accord de principe à la reprise de la gestion des actifs autour du Lac de Voglans et mandaté Monsieur le Président afin qu'il poursuive les discussions avec le Président du Département du Jura, qu'il a également, par délibération du 4 septembre 2020, acté une modification statutaire permettant l'intégration de ses actifs par une délibération ultérieure,

Considérant que les discussions avec le Département du Jura et la Régie de Chalain Voglans se poursuivent et qu'il n'est pas demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le transfert des actifs, transfert qui reste soumis à une décision à intervenir ultérieurement,

Considérant que les actifs départementaux en discussion comprennent les éléments suivants :

- Port de la Saisse (47 postes d'accostage, rampe, point d'eau, borne électrique, capitainerie, ...)
- Port du Meix (270 postes d'accostage, rampe, point d'eau, borne électrique, station carburant, capitainerie, parkings, ...)
- Port de la Mercantine (270 postes d'accostage, rampe, point d'eau, borne électrique, capitainerie, parkings, bâtiment anciennement affecté au club de voile, portique de déchargement, tracteur et remorque de mise à l'eau, ...)
- Plage du Surchauffant
- Plage de la Mercantine
- Camping du Surchauffant
- Droits et bâtiment associés et notamment : Restaurant « Le Surchauffant », Boutique de Cuir, Restaurant « La Guinguette », bâtiment « L'escale » à Maisod Le Pyle ou Face, cabanes et concessions diverses sur les plages
- Bâtiment situé au niveau du pont de la Pyle ;

Considérant que, sous réserve d'une prochaine décision du Conseil communautaire, les actifs auraient vocation à être repris par la Communauté de communes au 1^{er} avril 2021 ;

Considérant qu'il apparaît important de définir un protocole de transfert clarifiant les engagements réciproques du Département, de la Régie de Chalain-Voglans et de la Communauté de communes,

Considérant que ce protocole ne remet pas en cause la nécessité d'une délibération ultérieure approuvant le transfert des actifs,

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

D'APPROUVER le protocole de partenariat tel qu'annexé à la présente délibération,

D'AUTORISER Monsieur le Président à le signer,

DE PRENDRE NOTE que ce protocole ne remet pas en cause la nécessité d'une délibération ultérieure approuvant le transfert des actifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_270_2020-DE